

Ville de  
  
 Blainville-sur-l'Eau  
 MEURTHE - & - MOSELLE

CROIX DE GUERRE  
 14 - 18 39 - 45

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mardi 19 décembre 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre à partir de vingt heures,** le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire.**

**Etaient présents :**

BRANDMEYER Paul, DANIEL Bertrand, DEBESSAT Véronique, DORE Nadia, DUCRET Xavier, EL OMARI Abdulhak, GALLOIS Nadine, GENAY Jacqueline, GEORGE Rémi, GUTH Michel, KONGS Olivier, LAHEURTE Hervé, LARDIN Francis, LEMOINE Michaël, MANGEOT Catherine, MARTET Olivier, PETITDEMANGE Monique, PILLER Christian, SASSETTI Evelyne, SAUVANET-ARCHENT William, SCHLEGEL Laetitia.

**Avaient donné procuration :**

Madame Claudine COLLET avait donné procuration à Madame Nadia DORE, Monsieur Teddy DELBE avait donné procuration à Monsieur Hervé LAHEURTE, Madame Cécile LANA avait donné procuration à Monsieur Olivier MARTET, Madame Corinne MAUSOLEO avait donné procuration à Monsieur William SAUVANET-ARCHENT, Monsieur Frédéric VAUTRIN avait donné procuration à Madame Nadine GALLOIS.

**Étaient absent :**

Monsieur Marc MEYER.

**Secrétaire :** Monsieur MARTET désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à ajouter trois points à l'ordre du jour :

1. Convention tripartite entre la commune de Blainville, la commune de Damelevières et l'ACBD section football portant sur l'embauche d'un salarié pour assurer l'entretien des terrains sur les deux communes.
2. Subvention pour le club de kickboxing
3. Subvention pour l'association Entre deux Eaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valident l'ajout de ces points à l'ordre du jour de la séance.

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'approbation des membres du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du lundi 06 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est approuvé avec 23 voix pour et 3 abstentions.

**01. Animation – Convention de remboursement feu d'artifice « Fête Nationale »**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention jointe avec la Commune de Damelevières. Cette convention a pour objet le remboursement de la moitié des frais du feu d'artifice organisé à l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de remboursement à l'unanimité.

## **02. Ressources Humaines – Convention Centre de gestion 54**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention « forfait chômage » avec le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.

Cette convention a pour objet d'accompagner la collectivité dans la gestion des dossiers chômage des agents.

Après explication de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Centre de Gestion à l'unanimité.

Monsieur Christian PILLER demande s'il s'agit d'une option au contrat de base ? Monsieur le maire lui répond par l'affirmative.

## **03. CC3M – Convention cadre petites Villes de Demain**

Le programme Petites Villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre aux enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme PVD est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention a pour objet de définir un projet économique et social de revitalisation des centralités des Communes de Blainville sur l'Eau et Damelevières, favorisant la mixité sociale, le développement durable et la valorisation du patrimoine, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 5 octobre 2021.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention cadre jointe.

Monsieur le Maire explique que cette convention cadre sera signée demain en Mairie et qu'elle est le fruit du travail de plusieurs chargés de projet puis ce dossier a été repris

par Florence LACOURT, dont le Maire souligne l'excellent travail. Cette convention contient des actions propres à la ville de Blainville au travers la création des fiches actions. Ce programme permettra de développer des actions réalisables pour la commune en terme de financement et de suivi. Monsieur le maire rappelle la période charnière avec loi Climat et Résilience et l'impact du programme PVD qui devrait permettre d'aider dans la réalisation des objectifs de transition écologique.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention cadre Petites Villes de demain à l'unanimité.

#### **04. Urbanisme – Vente d'une parcelle de terrain**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à vendre la parcelle cadastrée AH -741 d'une surface de 26m<sup>2</sup> au prix de 60,00 euros le M<sup>2</sup>.

Monsieur LAHEURTE explique qu'il s'agit de régulariser la construction d'une partie d'un garage sur le domaine public. Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à vendre une partie de cette parcelle à l'unanimité.

#### **05. Vie associative – Remboursement ACBD Omnisports**

Dans le cadre de la politique de promotion de la pratique sportive sur le territoire communal, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à verser une subvention exceptionnelle de 1 705,35 € avec l'association ACBD Omnisports.

Cette subvention correspond au remboursement du reste à charge pour l'année 2022 d'un BPJEPS en apprentissage. L'apprenti est mis à disposition par l'ACBD Omnisports à la section handball, football et tennis de table mais également dans le cadre d'activités municipales (activités sportives sur le temps périscolaire, pendant le temps de garderie, classe sportive et sport santé.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à verser cette subvention exceptionnelle à l'unanimité.

#### **06. Animations – Subvention fête de la Saint Nicolas**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 euros à l'association du Comité des Fêtes de Damelevières pour la participation à la fête de la Saint Nicolas organisée le 03 décembre 2023.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à procéder au remboursement de 50% du montant de la facture pour l'achat des friandises à l'unanimité.

#### **07. Environnement – Zones d'Accélération des Energies Renouvelables**

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Pour ce faire, une des dispositions est de demander aux communes d'identifier des zones

accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables. Cela permettra de répondre notamment aux enjeux de maîtrise énergétique, de solidarité entre les territoires et de transition écologique tout en redonnant la main aux élus locaux.

D'après l'article L141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée.

*Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas. Dans cette même logique, un projet peut donc également être autorisé en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes.*

En respect du cadre légal, pour définir ces zones d'accélération, le conseil municipal a :

- Organisé une concertation publique selon les modalités suivantes : réunion publique le 26/05/2023. Cette concertation a donné les résultats suivants : avis favorable au projet.

Par ailleurs, le débat au sein du conseil communautaire intercommunal du 09/12/2023 a permis de vérifier la cohérence des zones d'accélération identifiées avec le projet du territoire.

Au regard de ces éléments, il vous est proposé de retenir :

- les parcelles suivantes comme des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables dans la filière éolienne : AT 000 09 (Vacquenat). Monsieur le Maire explique que deux gisements étaient possibles sur ce secteur : au dessus du bois d'Einville, entre Blainville et Charmois avec 3 machines or projet peu rentable et ayant un impact visuel fort. C'est donc la 2<sup>ème</sup> possibilité de gisement en forêt du Vacquenat qui s'est imposée. De plus les communes de Rechainviller et Xermaménil ont lancé des études pour lancer un parc éolien dans ce secteur donc il y aura un parc éolien quoiqu'il en soit. Blainville pourrait mettre entre 3 et 5 machines en limite de Mont sur Meurthe et Xermaménil.
- les parcelles suivantes comme des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables dans la filière photovoltaïque : AE 0346/0347/0387/0388 (secteur carrefour) et toiture Carrefour.
- les parcelles suivantes comme des zones d'accélération pour l'implantation d'installations de turbines hydroélectriques sur la Meurthe : AD 0046/0052. Blainville est fléchée par les services de l'Etat, le projet sera travaillé dès janvier afin d'envisager s'il est possible ou pas.
- les parcelles suivantes comme des zones d'accélération pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur longrines au niveau de la zone d'activité du Douaire Saint Aignan : AK 0295/AK 0296/ AK 0297/ AK 0302/ AK 0303/ AK 0304/ AK 0305/ AK 0306/ AK 0307, pour laquelle les fouilles préventives et complémentaires ont gelé la

zone ainsi la proposition de placer les parcelles en zones d'accélération permettra d'avoir des ressources pour la communauté de communes. Lors du dernier conseil communautaire, les conseillers communautaires ont délibéré afin d'adhérer à une Société d'Economie Mixte (20 000 euros/an) pour développer ce projet.

Monsieur le Maire précise que l'Etat a mis en place des zones d'accélération des énergies renouvelables depuis la loi climat et résilience (2021) et pousse à ce que des dossiers soient pris en compte par pouvoirs publics plutôt que par des porteurs privés.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à mener des études et une consultation citoyenne sur le sujet des zones d'accélération à l'unanimité.

#### **08. Finances – Décision modificative**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une décision modificative d'un montant de 7 379.76 € en créant l'imputation 10226 correspondant à une reprise sur la taxe d'aménagement suite à l'annulation d'un permis de construire.

Monsieur Hervé LAHEURTE explique qu'il s'agit de la première version du projet de résidence séniors de MMH qui avait été annulée. Après explication, les membres du Conseil Municipal valident la décision modificative n°1 à l'unanimité.

#### **09. CCAS – Convention « les Frigos Solidaires »**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention jointe modifiée avec l'association « les frigos Solidaires » fixant la participation de la Commune à 1 500 euros pour l'achat du frigo.

Monsieur William SAUVANET-ARCHENT précise que le frigo sera installé prochainement rue du Presbytère, face à la Maison des Solidarités. Une inauguration et une communication seront organisées prochainement également.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention à l'unanimité.

Monsieur Christian PILLER demande comment sera alimenté le frigo ? Monsieur SAUVANET-ARCHENT lui répond qu'il sera alimenté par les blainvillois qui le souhaitent et les cantines le cas échéant. Il précise que ce dispositif, qui s'inscrit dans une logique de solidarité et de lutte contre le gaspillage alimentaire, existe à Pulnoy et à Nancy.

#### **10. Jeunesse – Tarifs extra-scolaires**

A la suite de la modification des tarifs périscolaires rendue nécessaire par la nouvelle grille de QF de la tarification sociale des cantines et après avis favorable de la commission finances, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider la grille tarifaire correspondant à l'accueil extra-scolaire (mercredi et vacances scolaires) à compter de janvier 2024.

Après explication de Madame Nadia DORE, les membres du Conseil Municipal valident à 23 voix pour et 3 abstentions les tarifs extra-scolaires.

## **11. Cimetière – Tarifs renouvellement concessions**

Afin de régulariser et d'harmoniser le tarif du renouvellement des concessions (tombe cinéraire, columbarium et caverne), Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les durées et montants de renouvellement des concessions du columbarium et des cavernes sur les mêmes durées et montants que les tombes cinéraires, à savoir :

- Renouvellement pour une durée de 50 ans : 125,00 €
- Renouvellement pour 30 ans : 75,00 €
- Renouvellement pour 15 ans : 42,00 €.

Monsieur le Maire explique que les premiers columbariums et cavernes arrivent en période de renouvellement, il est donc proposé d'adopter le même principe que pour les tombes cinéraires. Après explication, les membres du Conseil Municipal adoptent les tarifs de renouvellement des concessions pour les cavernes et columbariums à l'unanimité.

Il est par ailleurs précisé que les tarifs datent de quelques années et sont très bas par rapport aux collectivités environnantes. Les tarifs seront réévalués en 2024.

## **12. Vie associative – Convention ACBD Football**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention annuelle entre les villes de Blainville, Damelevières et l'ACBD Omnisports et la section Football. Cette convention a pour objectif de répartir l'entretien des stades de foot des deux communes et de la Plaine de jeux. La convention organise la participation des deux communes au travers l'embauche par l'ACBD football d'un CDD à 20h/semaine pour l'entretien et le matériel est mis à disposition par les 2 municipalités sur la base d'une répartition à 2/3 – 1/3 (idem subventions). Une évaluation annuelle sera faite afin de réajuster le cas échéant. Monsieur le Maire précise que l'objectif est de travailler sur un début de mutualisation et de commencer à travailler ensemble. Il précise également qu'il est nécessaire de professionnaliser l'entretien et que les municipalités n'ont pas les compétences ni les effectifs pour assurer elles-mêmes cet entretien.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention à l'unanimité.

## **13. Vie associative – Subventions exceptionnelles**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à verser le reliquat de la subvention annuelle de fonctionnement pour le kick boxing d'un montant de 1 800 euros pour l'installation de sacs de frappes qui vont servir aux différents clubs utilisateurs du dojo.

Après explication de Monsieur Michel GUTH, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à verser la subvention à 23 voix pour et 3 abstentions.

Monsieur le Maire demande également aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à verser une subvention exceptionnelle à l'association de l'Entre deux Eaux pour

l'aménagement sur le site de l'ancienne sablière un panneau explicatif et au niveau de l'hibernaculum un panneau pédagogique pour un montant de 1 650 euros.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le maire à verser une subvention exceptionnelle de 1 650 euros à l'association de l'Entre deux Eaux à l'unanimité.

## 14. Informations et questions diverses

### ✓ **Remerciements :**

- ICL pour les dons récoltés à l'occasion des animations organisées dans le cadre d'octobre rose (A vos baskets, les commerçants de Blainville et Damelevières, les Baskets Solidaires et O rendez-vous des Voisins),
- Plusieurs citoyens ont adressé leur remerciement pour les colis des aînés. Mme PETITDEMANGE remercie par ailleurs les élus qui ont participé à la distribution.

### ✓ **Informations :**

La commune a de nouveau été distinguée dans le cadre de deux labels : Commune Nature et Ville Active et Sportive.

- Label CROS : Ville sportive Grand Est : est une reconnaissance des bénévoles pour les activités sportives et l'implication politique;
- Label Commune Nature : récompense la pratique zéro phyto.

Pour information, entre fin mai et début juin 2024, se déroulera la biennale Déclic Nature.

### ✓ **Animations :**

- Vœux à la population : le 5 janvier à 19h à la MFC,
- Nuit de la lecture à la médiathèque (fin janvier),
- Groupe de travail pour attribution des billets aux JO 2024 : les personnes qui sont intéressées pour participer au groupe de travail, faire un retour à Mickaël LEMOINE,
- Prochain A vos Baskets en février en nocturne,
- 02 mars 2024 : repas des aînés,
- 11 juin 2024 : voyage des aînés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 07.  
Fait à Blainville-sur-l'Eau, les jours et an susdits

Le Maire

Olivier MARTET



le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke at the end.

Olivier MARTET

Ce document a été signé électroniquement.  
sous sa forme originale le 28/12/2023 à 17:13:48  
Référence : 860bbdf578a92224b23f6992cf7e20591509c61c